



Accueil



Société

## Licencié pour avoir refusé de couper l'eau, un salarié de Veolia va en justice

AFP

6 MARS 2014 À 18:37



Selon Veolia, Marc Fazio avait cessé le recouvrement des impayés après le refus de la direction d'accorder aux employés de son service une prime mensuelle de 300 euros. (Photo Thomas Coex. AFP)

Dans le Vaucluse, un agent conteste devant les prud'hommes la décision de son employeur de se séparer de lui. Veolia estime qu'il ne s'agit que

## d'une diversion.

Un salarié de Veolia a contesté jeudi devant le conseil de prud'hommes d'Avignon (Vaucluse) son licenciement en avril 2013 pour avoir refusé d'effectuer des coupures d'eau consécutives à des factures impayées. Le jugement sera rendu le 22 mai.

Marc Fazio, âgé de 49 ans, a reçu de Veolia, son employeur depuis 1994, une lettre de licenciement, datée du 4 avril 2013, pour «insubordination et désorganisation du service» à la suite de son refus d'effectuer depuis 2009 les coupures d'eau consécutives à des impayés. A partir de 2005, cette tâche incombait aux sept salariés chargés des interventions techniques, après une réorganisation des services.

«Au début, on avait quand même une liberté d'appréciation sur place et des négociations possibles avec les clients dans l'incapacité de régler», a raconté, en marge du procès, Marc Fazio. Il incitait alors les clients à solliciter un échéancier auprès du service de recouvrement de Veolia eau, ou une prise en charge par les services sociaux.

### «DIALOGUER AVEC LES CLIENTS»

«Après ils me mettaient la pression en disant que je n'étais pas là pour faire du social mais pour obéir aux ordres. Je demandais régulièrement à changer de service, j'étais contre ça. Je préférais dialoguer avec les clients plutôt que de les couper», a affirmé Marc Fazio.

«En 2009, il arrête car, psychologiquement, humainement, il n'y arrive plus», a plaidé son avocat, Me Jean-Baptiste Tabin, qui juge «la sanction disproportionnée». «Il y avait tout un tas de possibilités pour éviter le licenciement et je pense que Veolia l'a licencié pour montrer l'exemple. On ne dit pas non à Veolia», a-t-il estimé.

Cette version est contestée par l'entreprise. Selon Veolia, Marc Fazio avait cessé radicalement le recouvrement des impayés après le refus de la direction d'accorder aux sept employés de son service une prime mensuelle de 300 euros, et avait rejeté une revalorisation salariale de 60 euros.

### «PAS UN ROBIN DES BOIS»

«Il ne se présentait pas comme un Robin des Bois. Dans tous les échanges de correspondances, il n'est pas question des usagers, il est question des 300 euros que réclamait M. Fazio», a déclaré de son côté Me Christian Delplancke, l'avocat de Veolia.

«La société a été extrêmement patiente, et rappelle année après année à M. Fazio qu'il faut faire les coupures», a-t-il poursuivi, soulignant que Veolia refusait sa réintégration. Marc Fazio a demandé, si son licenciement était confirmé, 360 000 euros, somme correspondant aux salaires qu'il aurait dû percevoir jusqu'à sa retraite en tant que salarié de Veolia.

AFP

## 9 COMMENTAIRES

Identifiez-vous pour commenter

16 suivent la conversation



Plus récents

Plus anciens

Top commentaires

UMPOGNON

7 MARS 2014 À 9:24

"Allô, Coluche? Reviens, l'Humanité a encore déserté.

T'as encore plein de boulot..."



J'AIME

RÉPONDRE

UMPOGNON

7 MARS 2014 À 8:40

M. Marc Fazio, vous êtes un de nos derniers héros.

C'est effectivement à la République, à la Nation et au peuple, et pas au CAC 40 de se prendre en charge pour ce qui concerne l'essentiel, le vital.

L'indispensable.



Confier la vie même de nos citoyens à des Marchands du Temple est la pire des hérésies à laquelle puisse s'abaisser le Pays des Lumières où le fric régnant n'a comme seule ambition que les éteindre.

Comment peut-on couper l'eau à un citoyen quand nos riches gagnent aujourd'hui 1 milliard d'euros...

... par mois?

J'AIME

RÉPONDRE

SYLOU31

7 MARS 2014 À 7:53

Donc il était prêt à couper contre une prime mensuelle de 300 euros....

Pas si "Robin des bois" que ça, ce monsieur...!!



J'AIME

RÉPONDRE

UMPOGNON

7 MARS 2014 À 8:55



@Sylou31

Ah, comme nous voilà rassurés...

J'AIME RÉPONDRE

LACHOSE 7 MARS 2014 À 9:53



@ [Sylou31](#)

Propos d'une direction qui cherche surtout à le discréditer aux yeux de la population avant de passer au prud'homme.

1



J'AIME RÉPONDRE

JEFFT 7 MARS 2014 À 2:13

Lisez le texte de Marguerite Duras : « Le Coupeur d'eau », publié dans le recueil "La Vie Matérielle".

1



J'AIME RÉPONDRE

UMPOGNON 7 MARS 2014 À 9:27



@ [jefft](#)

Merci.

J'AIME RÉPONDRE

NADIA 6 MARS 2014 À 21:18

Pas un commentaire pou cet acte humain hors du commun dans cette société ou l'égoïsme et le chacun pour soi est roi !! Notre société tourne vraiment pas rond !!

1



J'AIME RÉPONDRE

YAGUAR 6 MARS 2014 À 20:7

Bravo à cet employé qui refuse de couper l'eau aux pauvres... Il n'est pas tout seul, d'autres le font partout en France. C'est une honte que de couper l'eau, ou l'électricité en France au XXIe siècle... Une honte !...

Merci pour votre courage, merci pour votre solidarité...



2



J'AIME

RÉPONDRE